

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-606

présenté par

M. Rochebloine, M. Degallaix, M. Favennec, M. Folliot, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Reynier, M. Salles, M. Philippe Vigier et M. Weiten

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	7 000 000	0
Création	0	7 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 7 millions d'euros les crédits dédiés à la mission patrimoine, et de verser cette somme à l'enveloppe dédiée aux subventions aux collectivités territoriales afin

d'ajuster l'enveloppe financière de la redevance d'archéologie préventive perçue par les collectivités territoriales, dotés de services agréés.

Il s'agit donc de prélever 7 millions d'euros à l'action 01, Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant, du programme création et de les affecter à la l'action 09, patrimoine archéologique, du programme patrimoine.